

2009

CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 février 2009

ST SULPICE – SUR - LEZE

L'an deux mille neuf, le douze février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint Sulpice sur Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame SUZANNE Colette, Maire.

Présents : Mme SUZANNE Colette, MM. CATALA Claude, PUDEBAT Michel, Mme FAUSTINI Marie-Claire, Mlle TAILHAN Josiane, M. SOUCASSE André, Mme DUBREUIL Anne-Cécile, MM. ZADRO Franck, BARONE Philippe, Mmes CANAL Marie-Claude, COLLAO Marta, M. GEYSSELY Georges, Mmes ALQUIER Nicole, Evelyne PRUVOST, M. FONDRILLON Pascal, Mme FERRE Liliane

Procuration : M. GRIFFOUL Michel à M. CATALA Claude,

Absents : M. CORATO Stéphane, Mme SOMPROU Nicole

Secrétaire : Monsieur ZADRO Franck

SEANCE DU 12 FEVRIER 2009

I) Résolution amiable du sous seing privé passé avec CABRITA Développement pour la vente des terrains du Site de l'Aérospatiale

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de résolution amiable du sous seing privé passé avec CABRITA Développement pour la vente des terrains du site de l'Aérospatiale.

Ce projet établi par l'étude notariale porte résolution pure et simple de la promesse synallagmatique de vente pour les 2 unités foncières avec renonciation expresse et irrévocable à toute action judiciaire ultérieure.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le projet de résolution amiable du sous seing privé passé avec CABRITA Développement
- **DONNE** mandat à Madame le Maire pour signer cette résolution.

II) Site de l'Aérospatiale : consultation pour un nouveau projet immobilier

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au désengagement de CABRITA Promotion, une nouvelle consultation pour l'aménagement du site de l'Aérospatiale a été lancée.

Une négociation avec des promoteurs intéressés est en cours.

III) Programme Amendes de police 2007 : Mise en place de coussins berlinois sur la RD 622

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue par le Département au titre du « programme amendes de police 2007 » pour la mise en place de 3 jeux de coussins berlinois sur la RD 622 pour un montant de travaux hors taxes de 33 000 €.

Elle présente l'avant projet de ces travaux établi par le bureau A.T.E.M.O.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le projet établi par A.T.E.M.O pour la mise en place de 3 jeux de coussins berlinois sur la RD 622

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à cette décision et notamment la convention devant intervenir avec le Conseil Général.

IV) Dissolution du SIEVAL et adhésion au SMDEA pour l'eau potable

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA) par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées Arize et Lèze (SIEVAL) pour l'eau potable.

Or le SIEVAL n'exerce plus aucune activité. Aussi la Préfecture de l'Ariège demande la dissolution du SIEVAL afin de clarifier la situation juridique. La Commune adhérant ensuite directement au SMDEA de l'Ariège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DONNE** son accord pour la dissolution du SIEVAL
- **DEMANDE** l'adhésion de la Commune au SMDEA, pour l'étude, la réalisation, l'extension, l'amélioration, la rénovation, le contrôle, l'entretien, l'exploitation et la maîtrise d'ouvrage des équipements publics de production, de transports et de distribution d'eau potable.
- **DEMANDE** que cette adhésion prenne effet à partir de la date de dissolution du SIEVAL.

V) Droits d'eau pour les camping-cars

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'une aire de lavage et de vidange des sanitaires pour camping-car au terrain de sport.

Elle indique qu'il convient d'instaurer un droit d'eau pour les camping-cariste.

Elle propose au Conseil Municipal de fixer ce droit à 2 € pour 20 mn d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'instaurer un droit d'eau pour les utilisateurs de l'aire de lavage et de vidange pour camping-car,

- **DECIDE** de fixer ce droit à 2 € pour 20 mn d'utilisation.

VI) Règlement du Marché

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réglementation en vigueur, il est nécessaire que la commune se dote d'un règlement pour son marché.

Elle soumet à son approbation un projet de règlement établi sur proposition de la commission des marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres

DECIDE d'adopter le règlement du marché proposé par Madame le Maire

VII) Convention de mise à disposition des locaux pour le relais Assistantes Maternelles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer avec la Communauté de Communes du Volvestre, une nouvelle convention de mise à disposition de la salle de réunion du complexe pour l'animation du Relais Assistantes Maternelles.

Cette animation se déroulant tous les mardis matin.

Elle donne lecture de la convention de mise à disposition de locaux rédigée à cet effet, pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de mettre à disposition gratuite de la Communauté de Communes du Volvestre, la salle de réunion du complexe, le mardi matin, pour l'animation du Relais Assistantes Maternelles,

- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer la convention afférente.

VIII) Achat de matériel pour l'école Maternelle

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition d'une mono-brosse et d'une machine à laver pour l'école maternelle.

Après consultation, elle propose les devis établis par les sociétés Multilav pour une mono-brosse d'une valeur de 997 € H.T et de Electronic-services pour un lave linge d'une valeur de 567.73 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE l'acquisition d'une mono-brosse et d'une machine à laver pour l'école maternelle.

ACCEPTE les devis présentés par les sociétés Multilav et Electronics services pour un montant total de 1 564.73 € H.T.

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense

IX) Attribution d'une prime de responsabilité au responsable de l'équipe technique

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, qui occupe les fonctions de responsable de l'équipe technique une prime de responsabilité versée mensuellement et dont le taux moyen et maximum sera fixé à 14 % de son traitement brut.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'accorder à l'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, qui occupe les fonctions de responsable de l'équipe technique une prime mensuelle de 14 % de son traitement brut.

X) Contentieux Ball-Trap : Défense des intérêts de la Commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des recours présentés devant le Tribunal administratif par l'association les 3 vallons et M. Gérard JAEGGER, contre la Commune, à propos du club de Ball-Trap.

Elle propose de confier la défense des intérêts de la Commune à Maître Philippe GILLES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de confier à Maître Philippe GILLES la défense des intérêts de la commune, dans le cadre du contentieux relatif au terrain de Ball Trap

- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à cette décision.

XI) Questions diverses

Equipe technique : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune devra procéder au recrutement d'un adjoint technique, pour compenser un départ à la retraite.

Les personnes candidates devront obligatoirement posséder le permis Transport en Commun.

Mme le Maire,